Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur **l'emploi 273 PRAG 1935,** en Génie électrique, de la composante Polytech Nantes, Département ETN est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	LE NOURS	SEBASTIEN	MCF	61
M.	MAHE	YANN	MCF	63
M.	MARCHAL	LUC	PR	62
Mme	PERENNOU	HELENE	AGREGE	H1300
Mme	SEIDNER	CHARLOTTE	MCF	61

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de Nantes Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur **l'emploi 275 PRCE 1905,** en Physique - chimie, de la composante Polytech Nantes Département TEM est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AIT-AHMED	NADIA	MCF	61
M.	BENHAMOU	AISSA	P.L.P.	H5200
M.	GRAU	HERVE	CERTIFIE	H1510
Mme	PINGLOT-CASTELLS	FABIENNE	AGREGE	H1510
M.	SOBOTKA	VINCENT	PR	62

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente

Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur **l'emploi 276 PRAG 0853**, en Economie et gestion, de la composante IUT de Saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALCI	ROSE	AGREGE	H1300
M.	FEDELE-BENOIT	ANTONY	CERTIFIE	H8052
M.	FORTIN	GWENOLE	MCF	71
Mme	GUGUEN-GICQUEL	INES	MCF	6
Mme	JACOB	CELINE	PR	6
M.	LOUIS	DIDIER	MCF	6

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur **l'emploi 277 PRAG 0790,** en Sciences physiques - physique appliquée, de la composante IUT de Saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CELINO	AMANDINE	MCF	60
M.	COUVE	CHRISTOPHE	AGREGE	H3000
Mme	ENEE	ANNE SOPHIE	AGREGE	H3000
M.	HAURAT	BERNARD	AGREGE	H1416
Mme	JOUANNET	ETHEL	AGREGE	H8052
M.	PERTUE	ARNAUD	AGREGE	H1416

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur **l'emploi 278 PRCE0864**, en Eco-gest option transport logistique, de la composante IUT de Saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOSTEL-DEJAX	NATHALIE	PR	61
Mme	CHALLIER	HELENE	CERTIFIE	H0202
M.	GEORGET	MATHIEU	CERTIFIE	H8010
M.	JAFFREDO	CEDRIC	AGREGE	H1500
M.	LEKLOU	ALI-NORDINE	PR	60
Mme	LYONNET	BARBARA	MCF	6

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente

Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 23/07/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 279, en Economie et gestion, de la composante IUT de La Roche Sur Yon est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARRETEAU	DAVID	CERTIFIE	H8036
Mme	CONDE	ANA-BEGONA	MCF	14
M.	GUINET	THIERRY	AGREGE	H8010
Mme	HANNA	LYDIA	AGREGE	H8010

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 09/11/2026

Madame La Présidente
Carine BERNAULT

Pour la présidente et par délégation
Dominique AVERTY
Premier vice-président en charge des ressources humaines et financières